

Date : 30/06/2022

Rédacteur : Christelle CHAMINADAS

Rubrique : Economie Juridique/Fiscalité Vie syndicale Filière
 Assurances Aides au reboisement Chasse Autres

Diffusion : Présidents UR Présidents Syndicats Administrateurs Fédération

Recommandations de diffusion : Administrateurs Syndicats Adhérents
 Relation Presse Grands Publics

ACTE DE VANDALISME OU AGRESSION Un dépliant proposé par la Gendarmerie Nationale

Depuis quelques années maintenant, les actes d'incivilité, de vandalisme voire même d'agression se multiplient en forêt.

Au-delà de la dénonciation publique de ces actes de malveillance faite ces derniers mois par la filière forêt-bois, la Fédération et les autres acteurs directement concernés, ont œuvré auprès des ministères compétents pour que ce problème soit désormais pris en compte sérieusement par les autorités et les forces de l'ordre.

Nous vous communiquons ici un dépliant réalisé par la Gendarmerie Nationale pour lutter contre les atteintes à la filière forêt-bois. Ce petit guide à destination des forestiers vise à vous aider à réagir au mieux en cas de vandalisme ou d'agression :

- Conseils de prévention
- Conseils pour la sécurisation des chantiers
- Conseils en cas d'infraction commise

Il est important de signaler tous les actes de malveillance afin que les autorités prennent bien conscience de l'ampleur du problème et surtout puissent progressivement accumuler les indices et preuves permettant de confondre les auteurs.

Vous pouvez télécharger le document [en cliquant ici](#)

N'hésitez pas à le diffuser autour de vous !